Privés de salle à Bâle, les rappeurs Booba et Kaaris ne pourront pas s'éclater la tronche

écrit par François des Groux | 19 août 2019

.

Condamnés à 18 mois de prison avec sursis et 50 000€ d'amende après une méga-bagarre à coup de cartouches Marlboro et de Chanel N°5 dans l'aéroport d'Orly, la fine fleur de la chanson française s'était jurée de régler le différent sur un ring.

Les rappeurs bodybuildés Booba et Kaaris se donnaient donc rendez-vous à Genève pour un combat de boxe prometteur : les chicots et le sang allaient enfin gicler. Pas de bol, les autorités genevoises, pas très mélomanes, refusaient aux deux bestiaux du rap français de s'étriper devant leurs fans…

Qu'à ne cela tienne ! Nos poètes aux muscles saillants reportaient leur combat MMA (« arts martiaux mixtes ») en novembre prochain, cette fois-ci, à Bâle. Et patatras, les autorités bâloises, pour d'obscures raisons de sécurité, ont décidé, elles-aussi, d'interdire aux rappeurs de s'éclater la

tronche. Quel dommage ! Mais à coup sûr, Booba et Kaaris ne déclareront pas forfait : il leur reste encore 24 cantons à tester…

.

Le gouvernement bâlois interdit le combat d'arts martiaux mixtes (MMA) entre les rappeurs français Booba et Kaaris.

Lorsqu'il a loué la halle St-Jacques pour une soirée MMA, l'organisateur a caché aux autorités bâloises qu'il y aurait un combat entre les deux rappeurs, a indiqué vendredi le département de l'éducation de Bâle-Ville. Le département a aussi appris que le combat devait initialement se dérouler à Genève, mais que les autorités genevoises l'avaient interdit. Le combat devait avoir lieu le 30 novembre prochain.

Pour la sécurité

Après analyse de la situation du point de vue de la sécurité par les polices de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville, le département de l'éducation a décidé d'interdire le combat.

Les deux rappeurs français se sont battus dans l'aéroport d'Orly, près de Paris, le 1er août 2018. La bagarre a entraîné des retards de vols et causé des dégâts évalués à 50'000 euros dans les rayons de produits hors taxe.

Depuis, les deux rappeurs annoncent régulièrement vouloir se battre dans un combat MMA. En octobre 2018, les deux hommes ont été condamnés à 18 mois de prison avec sursis pour la bagarre à Orly.

https://www.rts.ch/info/regions/autres-cantons/10641434-bale-interdit-le-combat-mma-entre-les-rappeurs-booba-et-kaaris.html

80 ans d'évolution de la chanson française

Années 30 : panamas, bananes, frou-frous et sourires… la bonne humeur est au rendez-vous

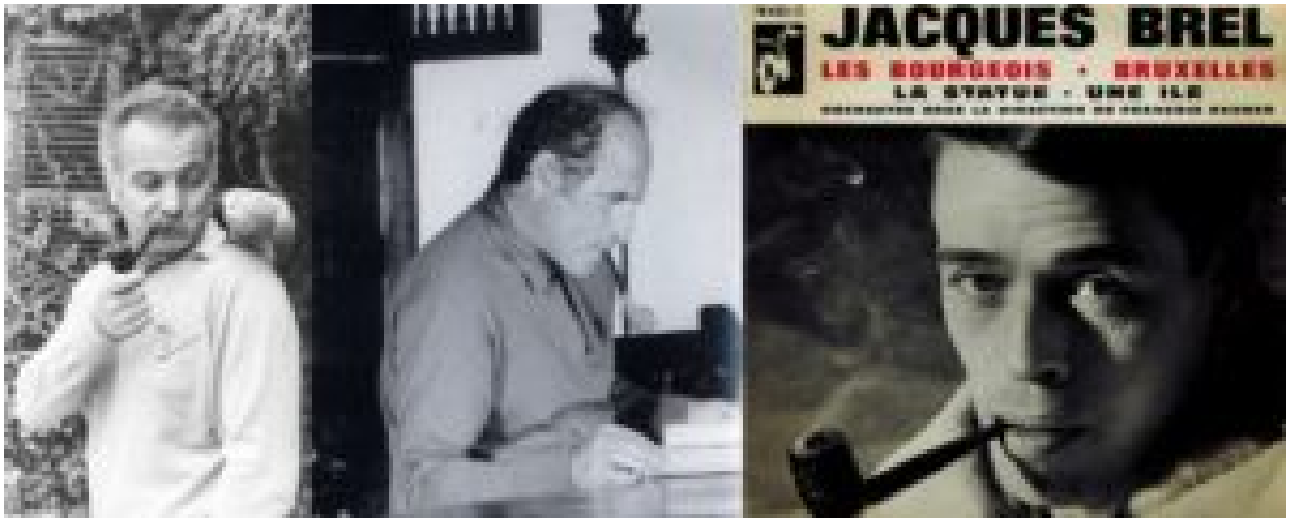

Années 50-60 : les chanteurs ont la pipe contestataire

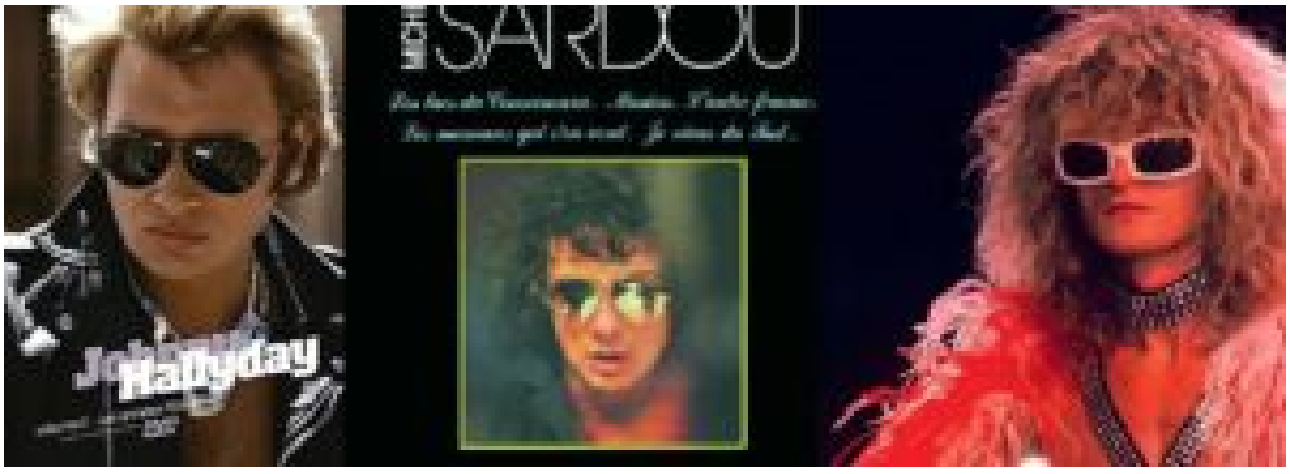

Années 70 : c’est la crise économique mais pas pour Ray-Ban

Années 80 : génération SIDA, chômage et touffes folles

Années 90 : la naissance du rap français et foison de sales gueules

Aujourd’hui : la chanson française, ce nouveau zoo peuplé de dingues vociférant sa haine de tout

« Gradur »

« Lacrim »

Notre ami albinos « Kalash Kriminel »

« Thor »